

ASSEMBLEE GENERALE du 24 septembre 2018

Evolution du projet ESTA Lyon / ESTA Belfort
Modification de la dénomination sociale de
l'association ESTA Lyon
Evolution de la gouvernance

Par accord du 17 février 2015, complétés par des accords complémentaires signés les 10 janvier 2017 et 28 février 2018, la CCI du territoire de Belfort, l'ESTA Belfort et la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne se sont engagées dans un processus de rapprochement en vue de créer et développer sur l'agglomération lyonnaise une école de formation de niveau I (bac +5) basée sur le modèle, la marque et la pédagogie de l'ESTA Belfort. C'est dans ces conditions qu'a été créée l'association ESTA Lyon le 24 juillet 2015.

L'objectif alors partagé par tous les acteurs du projet était la fusion des deux structures (ESTA Lyon et ESTA Belfort).

Malgré une forte implication dans ce projet des équipes de direction et des équipes pédagogiques des deux écoles concernées, force est de constater que les conditions de ce rapprochement ne sont pas celles escomptées. De plus, l'environnement contraint imposé aux CCI par la baisse récurrente de leurs ressources fiscales, nuit à l'aboutissement d'un tel projet notamment eu égard aux investissements attendus.

En conclusion, et face à ce constat partagé par l'ESTA et les CCI Lyon Métropole et de Belfort, il a été décidé de mettre fin de manière amiable au projet par la signature d'un protocole d'accord actant la résiliation de tous les actes étant intervenus sur le sujet. Aucune indemnité financière de rupture n'est prévue par ledit protocole.

En conséquence, dans le cas où la présente assemblée acterait par sa délibération la rupture de nos relations contractuelles, l'association ESTA Lyon n'aura plus la possibilité de disposer de la marque ESTA, propriété de l'Association ESTA BELFORT.

Il convient ainsi de modifier la dénomination sociale de l'association ESTA Lyon. Une assemblée générale extraordinaire de l'association se réunira sous peu à cet effet.

Il convient également de faire évoluer la gouvernance et le projet pédagogique de l'école.

Il est demandé à l'assemblée générale :

- D'autoriser la résiliation des accords signés en 2015, 2017 et 2018 entre la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne, la CCI du territoire de Belfort, l'association ESTA Belfort et le cas échéant, l'association ESTA Lyon,
- D'habiliter le Président à signer le protocole d'accord de résiliation selon les conditions exposées supra, et d'une manière générale à procéder et signer toutes les formalités administratives s'avérant nécessaires,
- D'autoriser le changement de dénomination sociale de l'association ESTA Lyon et d'habiliter les représentants de la CCI au sein de l'association à procéder aux délibérations afférentes,

Vote de l'assemblée générale